



Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.territoriaux@fosps.com et fo.sante-sociaux@fosps.com

Monsieur David AMIEL

Ministre délégué chargé de la
Fonction Publique et de la réforme de l'Etat
139, Rue de Bercy
75012 PARIS

Paris, le 27 janvier 2026

LE SECRETAIRE GENERAL

Branche « Services Publics »

Nos réf. : LM/JL/IR - 14

Monsieur le Ministre,

J'ai appris de plusieurs sources que votre gouvernement a déposé un amendement en vue de réduire de près de 45 millions d'euros les recettes du CNFPT. La Fédération FO-SPS et plus particulièrement la branche des Services Publics que je représente, s'insurge contre cette décision.

Le CNFPT est un établissement public financé par le salaire différé des fonctionnaires territoriaux. Il est uni, décentralisé et paritaire. Cet établissement, malgré une cotisation notoirement insuffisante, a été et reste une école de la deuxième chance pour de nombreux fonctionnaires territoriaux.

Réduire ainsi les ressources de l'établissement va nécessairement avoir un impact négatif sur les formations qui seront dispensées, et notamment sur la prise en charge des stagiaires. Alors que nos collègues ont plus que jamais besoin de formations dans le cadre d'une Fonction Publique Territoriale en constante mutation, vous prenez une décision qui va à rebours de ce qui est nécessaire. En outre, celle-ci va porter un coup à l'apprentissage dans la FPT, la taxe que vous souhaitez instaurer représente exactement le montant pris en charge par le CNFPT pour l'apprentissage dans les collectivités.

Au contraire, la Fédération des Personnels des Services publics et des Services de Santé FO revendique une augmentation de cette cotisation. L'établissement public CNFPT pourrait ainsi former plus d'agents, dans de meilleures conditions et créer ainsi une réelle péréquation des moyens de formations des fonctionnaires territoriaux entre collectivités. Pour exemple, la contribution à l'ANFH de nos collègues hospitaliers est de 2,9 %, nous en sommes bien loin Monsieur le Ministre.

Quant aux collectivités, elles dépensent déjà en moyenne près de 3 % de la masse salariale pour former les agents territoriaux. Réduire ainsi le budget du CNFPT va tout simplement orienter les employeurs vers des formations dispensées par des organismes privés qui méconnaissent le monde territorial. Une augmentation du taux de cotisation ne nuirait pas aux finances des collectivités territoriales. Elle ne ferait que rediriger les dépenses de formation vers notre établissement public en améliorant ainsi l'offre des formations, notamment pour les petites et moyennes collectivités.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demande de revenir instamment sur votre proposition d'amendement qui va à l'encontre des intérêts des agents territoriaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent MATEU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent MATEU', with a stylized flourish extending to the right.